

En raison de l'épidémie de Covid-19, nous adaptons nos modalités d'accueil du public.

COVID-19

Le bureau de l'asile accueille **EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS**. Les personnes convoquées doivent être dotées d'un masque tout au long de leur présence en préfecture.

■ PRE-ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ASILE

Si vous souhaitez prendre un RDV au guichet unique de Lille, vous êtes invités à vous préenregistrer auprès de la plateforme de premier accueil SPADA 59-62 Coallia, joignable par téléphone à partir de 9 heures du lundi au vendredi au :

03 28 55 12 43

■ ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ASILE

Après votre pré-enregistrement auprès de la SPADA, vous devez vous rendre à la préfecture - bureau de l'asile - **guichet unique des demandeurs d'asile - GUDA de Lille** (rez-de-jardin).

Vous devez impérativement être muni de votre convocation. Les enfants de moins de 14 ans sont dispensés de se déplacer au guichet unique. Les parents doivent apporter tout document justificatif ainsi que 2 photos.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans nos locaux pour garantir la sécurité sanitaire.

A la suite de votre RDV au guichet unique, vous serez orienté vers les auditeurs OFII pour un entretien de vulnérabilité et l'ouverture éventuelle des droits sociaux.

Les demandeurs d'asile non hébergés de façon stable sont orientés par l'OFII à la SPADA pour l'ouverture d'une domiciliation et des droits.

■ RENOUELEMENT DES ATTESTATIONS DE DEMANDE D'ASILE

Afin de limiter au maximum les déplacements en préfecture, les renouvellements d'attestations – sous réserve des décisions OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) / CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) concernant votre demande d'asile – sont transmis à l'adresse postale indiquée par le détenteur :

- ➔ à la SPADA COALLIA, si vous y êtes domicilié.
A retirer sur présentation de votre attestation de domiciliation uniquement. Votre jour et heure de retrait sont inscrits au dos de votre attestation de domiciliation. Il est inutile de venir à un autre moment
- ➔ directement auprès de votre centre d'hébergement
- ➔ à votre adresse privée, si vous êtes locataire ou propriétaire

Tout changement (adresse, situation familiale...) doit être adressé par courriel à :

pref-dii-asile@nord.gouv.fr

■ ENFANTS ACCOMPAGNANTS DEVENUS MAJEURS

Si votre enfant inscrit sur votre attestation de demande d'asile est devenu majeur, vous devez en informer le bureau de l'asile à l'adresse suivante :

pref-dii-asile@nord.gouv.fr

afin qu'une attestation individuelle lui soit délivrée – sous réserve de décision OFPRA / CNDA sur votre demande d'asile.

■ DEMANDE D'ASILE RELEVANT DU RÈGLEMENT DUBLIN

Pour la suite de leurs démarches et les renouvellements d'attestations, les demandeurs d'asile sont convoqués par voie postale uniquement par le Pôle Régional Dublin. Ils doivent se présenter en Préfecture munis de leurs convocations.

Tout changement (adresse, situation familiale...) doit être adressé par courriel à :

pref-dii-asile-dublin@nord.gouv.fr

Le bureau de l'asile reste également joignable par courrier postal :

Bureau de l'asile
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 Lille CEDEX